Image not found or type unknown

Charges abusives appels de charges non reçus

Par **Freeman95**, le **01/11/2015** à **09:03**

Bonjour,
Je suis propriétaire depuis juin 2013, j'ai réglé le solde des charges à l'ancien proprio pour l'année lors de la vente, donc je suis redevable à partir de Janvier 2014.
Le syndic ne s'est pas manifesté pour l'envoi des appels de charge, j'ai cru alors que c'était annuel, et je n'ai jamais été convoqué aux réunions/assemblées de copropriétaires.
Au début de l'année suivante (2015), je les ai relancé en lettre recommandé avec AR, le syndic a changé de gestionnaire à la fin 2014, je leur ai envoyé à leur tour la lettre recommandée début 2015 et je n'ai reçu que la réponse le 26 octobre dernier (soit près d'un an après) avec une lettre de leur service conta cieux qui retrace les sommes que je leur doit, sans détail, ni justificatif. On parle d'environ 5400€ avec des charges de 539€/trimestre passée à environ 570€ + des frais de mise en demeure.

Pouvez-vous me dire s'il vous plaît ce que vous en pensez et les conseils que vous pouvez me donner ?
Je ne trouve plus le sommeil depuis cette lettre reçue.

Merci.
Cordialement

Par **Lag0**, le **01/11/2015** à **09:07**

Bonjour,

Aviez-vous bien communiqué votre adresse au syndic ? Car si vous ne l'avez pas averti officiellement, les courriers sont envoyés à votre ancienne adresse, donc celle où vous habitiez avant d'acheter le logement dans la copropriété.

Par **Freeman95**, le **01/11/2015** à **09:48**

Bonjour,

Oui, car lettre recommandée avec accusé de réception reçu dans ma boîte aux lettres.

Cordialement,

Par **Lag0**, le **01/11/2015** à **09:51**

Ca, c'est étrange, car normalement, une LRAR n'est pas délivrée dans une boite aux lettres, mais uniquement en main propre !

Par **Freeman95**, le **01/11/2015** à **10:26**

Non, lettre recommandée livrée en main propre au syndic et accusé de réception reçu dans ma boîte au lettre avec la signature du syndic sur le bon.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés